

Conseil Mu

Envoyé en préfecture le 11/12/2020 Reçu en préfecture le 11/12/2020 Affiché le

ID: 021-212100549-20201112-CM_20_136-DE

Séance du : 12 NOVEMBRE 2020

Délibération n° CM-20-136

Date d'envoi de la convocation : 6 Novembre 2020

Présidence de :

M. SUGUENOT,

Maire

Présents:

Mmes, MM BOLZE, FOUGERE, BECQUET, CAILLAUD,

ROUX, PUSSET, GLOAGUEN, LEVIEL, DAHLEN, LEFAIX,

Adjoints

Mmes, MM BERNHARD, BLANC, BOUILLET, BRAVARD, BRUNEL, BYNEN, CHAMPION, CHATEAU, COSTE, FEVRE, JEUNET-MANCY, MONNOT, PELLETIER.

PIERRON, REPOLT, VION, Conseillers municipaux,

Secrétaire :

M. FAIVRE

Ont donné pouvoir :

⇒ Pour toute la séance :

Mme DIERICKX à M. FAIVRE, M. FALCE à M. BOLZE Mme LONGIN à Mme LEVIEL, Mme REZIGUE à Mme FOUGERE,

⇒ Avant leur arrivée en séance

Mme LABEAUNE à Mme BRAVARD Mme ROUXEL-SEGAULT à M. BRUNEL,

⇒ Après leur départ de la séance

Mme Géraldine CHAMPANAY à M. DAHLEN.

ID: 021-212100549-20201112-CM_20_136-DE

Reçu en préfecture le 11/12/2020

Affiché le



ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2021

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue un exercice réglementaire imposé par l'article L. 2312-1 du CGCT, qui précise que « dans les Communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Concernant les engagements pluriannuels envisagés, la Ville de Beaune gère une grosse partie de ses projets d'investissement en Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP-CP). Ce mécanisme budgétaire qui permet d'autoriser une dépense, dans la limite du montant global de l'autorisation de programme, avec un phasage annuel en crédits de paiement, pour l'équilibre budgétaire annuel, permet de présenter la globalité de la programmation financière des investissements. Une annexe à ce rapport permet, pour chaque projet voté en Autorisation de Programme, de connaître les financements dédiés liés aux partenariats. D'autres recettes pour l'équilibre général du Budget sont également envisagées et n'entrent pas dans ces fiches (cessions de terrains et d'immeubles...).

Des éléments relatifs à la politique en matière de ressources humaines sont joints en application des décrets n°2015-761 et n°2016-841 du 24 juin 2016.

Les orientations budgétaires ont été détaillées autour de trois axes :

- Le contexte national.
- La situation financière de la Ville de Beaune,
- Les perspectives communales pour 2021 et les années suivantes.

I – <u>Le Projet de Loi de Finances pour 2021 discuté dans un contexte</u> économique et sanitaire dégradé

Avant d'étudier plus en détail les mesures spécifiques pour les collectivités territoriales contenues dans le Projet de Loi de Finances (PLF), il convient de préciser le contexte économique dans lequel les hypothèses budgétaires sont prises par l'Etat et la Ville de Beaune.

Lors de l'adoption du Projet de Loi de Finances pour 2020, la croissance annuelle avait été estimée à 1,3% cette même année. Avec la crise sanitaire, puis économique, intervenue, cet automne, la statistique publique a évalué le recul du PIB à 10%, ce qui constitue une récession économique sans précédent. Les mesures de soutien à l'économie prises par le Gouvernement ont conduit à une dégradation des hypothèses de déficit public, celui-ci passant de 2,2%, dans la Loi de Finances pour 2020, à 10,2% pour 2020 et 6,7% en 2021, selon le Projet de Loi de Finances pour 2021. Sur le déficit 2020, 3 points correspondraient aux mesures d'urgence prises par le Gouvernement pour aider les ménages, soutenir les entreprises et l'emploi. Le reste du déficit s'explique, avant tout, par la baisse d'activité qui impacte la base de calcul du ratio.

Recu en préfecture le 11/12/2020

Affiché le

ID: 021-212100549-20201112-CM_20_136-DE

Le ratio de dette publique serait de 116,2 % du PIB en 2021, après avoir atteint 117,5% en 2020 et 98,1% à fin 2019.

Le Projet de Loi de Finances pour 2021 (PLF2021) est fondé sur une prévision de croissance de + 8 % en 2021, partant du principe que l'épargne de précaution de certains français et que les projets ajournés seront débloqués en 2021 pour relancer la consommation des ménages et l'investissement des entreprises et administrations.

Toutefois, l'évolution incertaine de l'épidémie ne permet pas de s'assurer du réalisme de cette hypothèse. Le rebond économique constaté au troisième trimestre pourrait atteindre 16%, mais le ralentissement observé depuis un mois et les mesures de plus en plus restrictives pour certaines activités minorent cet acquis temporaire de croissance. Malgré les mesures de chômage partiel, l'environnement économique ne devrait pas permettre de sauvegarder certains emplois.

L'INSEE envisage une perte de l'ordre de 730 000 emplois salariés en 2020 (recul d'environ 3%). Une hétérogénéité géographique et sectorielle est constatée dans la perte d'activité. Les services (hôtellerie-restauration, transport, activités culturelles...) sont plus affectés que l'industrie.

Dans le domaine du tourisme, jusqu'à maintenant, les résidents français ont permis de soutenir l'économie alors que le nombre de touristes étrangers a chuté. Les grandes métropoles sont des destinations délaissées, au profit de zones moins densément peuplées, Beaune profite donc de cette chance.

Le PLF 2021 et la préparation budgétaire pour 2021 de la Ville de Beaune s'inscrivent dans cet environnement peu optimiste, mais il convient justement de s'appuyer sur la commande et l'action publiques pour lutter contre ces tendances.

A) Un nouveau recul de la libre administration des collectivités locales entrant en vigueur en 2021

Les collectivités locales vivent depuis 2014 une accélération du changement de structure de leurs financements. La part des dotations de l'Etat ne cesse ainsi de décroître. Alors que la fiscalité directe locale était, jusqu'à présent, une variable d'ajustement, l'Etat a pris, dans un premier temps, à sa charge, une part de plus en plus importante dans le produit fiscal versé, avant, dans un second temps de devenir un contribuable « mauvais payeur », ne tenant pas compte des hausses de taux.

Puis, dans un troisième temps, depuis 2020, il a supprimé, aux collectivités, le droit de fixer certains impôts avant d'en supprimer certains à compter de 2023.

Reçu en préfecture le 11/12/2020

Affiché le

ID: 021-212100549-20201112-CM_20_136-DE

1) La sphère fiscale en mutation

Rappel des étapes de suppression de la Taxe d'Habitation (TH)

- Sur 3 ans, de 2018 à 2020, la Taxe d'Habitation sur la résidence principale a été supprimée progressivement pour 80% des contribuables, les contribuables aux revenus les plus faibles.
- Depuis 2020, les Communes ne votent plus les taux de Taxe d'Habitation.
- Entre 2021 et 2023, les 20% de français qui payaient encore la taxe d'habitation sur leur résidence principale vont aussi être progressivement exonérés selon le même rythme que l'autre groupe précédemment (2018-2020).
- A compter de 2021, les Communes recevront une part départementale de la Taxe Foncière (TF) à hauteur de leurs pertes basées sur les taux votés 2017.
- A compter de 2023, la Taxe d'Habitation (TH) sur la résidence principale sera définitivement supprimée. La taxe ne concernera plus que les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

En effet, il n'est plus, depuis cette année, possible de fixer le taux de la taxe d'habitation, y compris pour les derniers contribuables encore assujettis. Le droit de voter les taux de fiscalité était un acquis historique des Collectivités Locales dans le cadre des lois de décentralisation. Ce mouvement constitue ainsi une **atteinte à l'autonomie financière** des collectivités locales. Ce que le Gouvernement présente comme une réforme fiscale n'est en fait qu'une « nationalisation » des impôts locaux.

Pour 2021, la diminution de certains impôts de production est annoncée comme compensée par l'Etat, cela concerne pour la Ville de Beaune, la Taxe Foncière (TF) appliquée sur les locaux industriels pour laquelle un prélèvement sur les recettes de l'Etat (PSR) lui sera versé. Une compensation, actée, pour le moment, mais jusqu'à quand ?

Ét là, encore une fois, que cela soit pour la Taxe d'Habitation ou pour la diminution des impôts de production, il va falloir redéployer d'autres impôts, puis regarder qui est perdant ou gagnant, compenser, recalculer différemment les richesses entrant dans le calcul des dotations et plans d'actions... Plutôt que de réformer réellement le système comme cela avait été envisagé un temps, les dispositifs se complexifient. Dans tous les cas, si les pertes immédiates semblent compensées, les évolutions futures de taux qui auraient pu être envisagées par les territoires, pour financer de nouveaux projets, de nouvelles actions, destinées aux habitants, ne sont pas prises en compte.

Alors qu'une partie de la population et des acteurs locaux ne paye plus d'impôt communal, **le lien** entre le territoire et l'impôt, **le consentement à l'impôt** du citoyen lors des élections locales **sont affaiblis**.

Pour les impôts qui subsistent, alors que dans la Loi de Finances pour 2020, la revalorisation forfaitaire des bases fiscales avait été plafonnée pour certains impôts, dans le PLF 2021, comme depuis 2018, cette revalorisation, serait automatiquement indexée sur le taux d'inflation harmonisée constaté. Avec une inflation, très faible, proche de 0, seules les nouvelles constructions pourront réellement apporter des financements complémentaires.

L'article 13 du PLF 2021 instaure également une harmonisation nationale des tarifs de la taxe communale sur la consommation d'électricité. Cela risque non seulement de conduire à un renchérissement du coût de l'électricité par un alignement des tarifs vers le haut ? mais inéluctablement, cela diminue également la maîtrise fiscale des collectivités locales en encadrant les taux pratiqués, une nouvelle fois.

Recu en préfecture le 11/12/2020

Affiché le

ID: 021-212100549-20201112-CM_20_136-DE

2) Les dotations de l'Etat

Rappel des étapes de contribution des collectivités locales à la maitrise des dépenses publiques

- 1996 à 2010 : une évolution des dotations selon l'inflation (avec en plus une fraction de la hausse du PIB de l'année en cours, jusqu'en 2008)
- 2011 à 2013 : stabilité en valeur des dotations (pas de prise en compte de l'inflation)
- 2014 à 2017 : baisse des concours financiers de l'Etat aux collectivités avec la création d'une contribution au redressement des finances publiques (CRFP) intégrée dans la loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2014 à 2019 à hauteur de 11 Mds € à horizon 2017.
- Depuis 2018, la LPFP 2018-2022 prescrit que les dépenses réelles de fonctionnement de l'ensemble des collectivités territoriales et de leurs groupements (budgets principaux et annexes) devront progresser d'au plus + 1,2 % chaque année. Cette donnée, indicative pour la plupart des collectivités locales, a été ajustée entre + 0,75 % et + 1,65 % pour tenir compte des spécificités locales et contractualisée, pour les 322 plus importantes collectivités, avec un objectif contraignant d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, un objectif de réduction du besoin de financement et parfois une trajectoire d'amélioration de la capacité de désendettement.
- 2020, année prévue pour une première mise en œuvre des sanctions pour les collectivités n'ayant pas atteint leur contrat (prélèvements sur recettes fiscales ajournés pour tenir compte des circonstances particulières de la crise sanitaire).

La dynamique des transferts financiers de l'État est principalement portée par la fiscalité transférée et les dégrèvements de fiscalité directe locale. Le Gouvernement la présente comme un soutien accru aux collectivités locales alors qu'il ne s'agit que d'un tour de passe-passe fiscal. Les autres dotations de la section de fonctionnement sont structurellement en baisse pour la Ville de Beaune. La dotation globale de fonctionnement (DGF) est annoncée comme stable par le Gouvernement, mais, du fait de la progression constante des mesures de péréquation à destination des Collectivités Territoriales les plus fragiles, l'inverse se produit. La ponction sur les parts forfaitaires de dotations s'accroit toujours.

Le Budget Primitif (BP) de la Ville de Beaune pour 2021 devra ainsi intégrer une perte de dotation forfaitaire supérieure à la progression de sa part de Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) et donc, globalement, une diminution, comme plus de la moitié des communes de France depuis 3 ans. Seules les compensations fiscales pourraient évoluer positivement en valeur.

En investissement, la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) progresse nationalement de 1Md € soit 0,18% entre 2020 et 2021, il s'agit là d'un dispositif dans le cadre du plan de relance, sur des projets spécifiques qui ne correspondent pas automatiquement aux projets pour lesquels la nouvelle équipe municipale a été élue par les Beaunois.

Pour les autres mesures intéressant les Collectivités Locales, il faut citer l'automatisation de la procédure de demande de Fonds de Compensation sur la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) qui entrera en vigueur progressivement à compter du 1er janvier 2021, avec plus de deux ans de décalage avec le calendrier annoncé. Pour la Ville de Beaune, cette automatisation n'interviendrait qu'en 2022 mais le PLF 2021 annonce le plan d'action de manière plus précise que le celui de 2018, ce qui peut constituer une première avancée.

Reçu en préfecture le 11/12/2020

Affiché le



B) Un plan de soutien à la sortie de crise qui s'appuie largement sur les subsidiarité principe de application du locales: collectivités désengagement de l'Etat?

Si l'Etat annonce dans le PLF 2021, de nombreuses mesures en faveur du développement du numérique, son soutien aux villes moyennes et notamment aux commerces de centre-ville, mais également pour accélérer la transition écologique et énergétique, à chaque fois, ce sont bien, vers les collectivités locales, que les mises en œuvre sont renvoyées. Est-ce que, derrière le principe de subsidiarité, faire au plus proche du citoyen, les échelons de proximité étant les plus efficaces, ne se cache pas un état de fait, à savoir, un Gouvernement plus enclin à édicter des règles et des principes qu'à agir pour le quotidien des français?

Le temps que ces bonnes intentions ruissellent jusqu'aux services déconcentrés de l'Etat, les Préfectures et les Sous-préfectures, que l'ingénierie municipale remplisse les dossiers de demande de financement, certaines entreprises attendront la réalisation de la commande publique ou les collectivités avanceront les fonds pour mettre en œuvre, comme elles le font, avec une intensification particulière ces dernières années, le soutien en faveur du quotidien des français.

Dans ce cadre contraignant, malgré tout, les élus beaunois, dans toutes les délégations, se mobilisent pour obtenir, des financements, de l'Etat et des partenaires locaux, pour minorer la charge des projets pour les contribuables de la Commune. Avec l'aide du Pays Beaunois, l'administration communale élabore des dossiers de présentation et complète les formulaires dans cet objectif. Mais il convient d'espérer que les services de l'Etat n'ajouteront pas davantage de critères contraignants pour restreindre l'éligibilité des projets et que la perspective de court terme, basée sur des enveloppes de crédits annuelles et des dates butoirs très courtes, permettra de rentrer dans les « cases » déterminées par l'Etat, sans sortir du programme pour lequel les Beaunois viennent tout juste de renouveler l'équipe municipale.

M. Philippe LAURENT, secrétaire général de l'Association des Maires de France (AMF) dénonce ainsi un Gouvernement qui considère les budgets locaux comme des budgets annexes de l'Etat, en leur coupant la maîtrise de leurs projets et de leurs financements.

Cette opinion est largement partagée par la grande majorité des Maires.

C) Des mesures de compensation des pertes de recettes pendant la crise, inégalement déployées

A travers la Loi de Finances Rectificative N°3 (LFR3) pour 2020, l'Etat a mis en place un « filet de sécurité budgétaire ». Il s'agit, pour les communes, d'un dispositif de compensation automatique des pertes de recettes fiscales et de redevances domaniales. Le versement des compensations fait l'objet d'un acompte en 2020 et d'un ajustement en 2021, une seconde annuité est ainsi intégrée dans le PLF 2021. La pérennité de ce dispositif, au titre des pertes 2021, n'est pas clairement indiquée dans le Projet de Loi de Finances pour 2021 et certaines associations d'élus dénoncent une prise en compte très partielle des pertes réelles pour 2020 (40% seulement). En effet, les principes de mise en œuvre n'ont pas encore été précisément dévoilés et il est à craindre que l'Etat

Reçu en préfecture le 11/12/2020

Affiché le

ID: 021-212100549-20201112-CM_20_136-DE

essaie de s'appuyer sur le dynamisme de nos bases de fiscalité directe locale pour ne pas compenser les pertes subies en matière de stationnement ou d'occupation du domaine public. Or, l'équilibre budgétaire s'est bien fait sur cette hypothèse et sur des recettes usagers qui ne seront pas toutes compensées par des diminutions de frais en lien avec la baisse d'activité.

Selon le Comité des Finances Locales, les 750 millions prévus dans la clause de sauvegarde sont bien inférieurs aux 6 milliards de pertes prévus pour le bloc communal en 2020 et 2 milliards encore en 2021. Il rappelle que contrairement aux entreprises, les collectivités n'ont pas pu bénéficier de chômage partiel. Les collectivités qui ont externalisé des prestations ont pu suspendre leurs contrats et diminuer leurs frais pour compenser leurs pertes de recettes alors que celles qui ont gardé un effectif stable, réalisant directement toutes les prestations ont payé des agents qui n'ont pu effectuer leurs missions dans le respect des contraintes sanitaires imposées durant la période de confinement. La Ville de Beaune sera donc extrêmement vigilante, à l'examen des comptes 2020, pour ensuite, plaider sa cause auprès de l'Etat et vérifier les critères effectivement pris en compte. Il est actuellement trop tôt pour tirer un bilan de cette crise qui n'est pas finie.

Dans ce contexte très incertain, dans le cadre de cette crise sanitaire impactant l'équilibre économique de tous, la Ville de Beaune a la chance de bénéficier d'un historique de gestion lui ayant permis de garder des marges pour se préserver d'une crise conjoncturelle. Mais selon la durée et l'intensité du ralentissement économique et les éventuels nouveaux surcoûts liés aux précautions sanitaires, certains ajustements devront peut-être s'imposer au cours de l'année 2021.

II- <u>UNE BASE FINANCIERE SOLIDE PERMETTANT LA MISE EN ŒUVRE DU</u> PROGRAMME DU MANDAT

A) Une maîtrise des charges et un dynamisme du territoire permettant la constitution d'une épargne solide

Les fondamentaux de la gestion financière sont solides à Beaune et permettent, ainsi, d'absorber plus facilement les chocs économiques et financiers. En effet, les communes qui ont laissé dériver leurs volumes de dépenses de fonctionnement et qui comptaient sur le dynamisme fiscal pour continuer sans maitrise ne pourront faire face durablement aux difficultés de financement. A Beaune des marges de manœuvre ont été préservées.

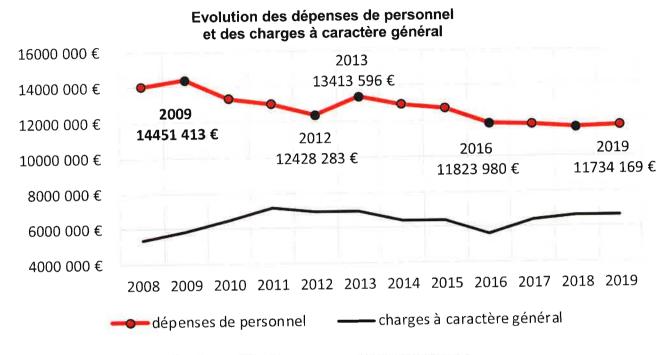
La maîtrise des dépenses de fonctionnement :

Dans le budget communal, une faible partie des dépenses de fonctionnement est ajustable, la plus grande partie concerne des dépenses obligatoires ou dont la maîtrise ne peut être réalisée que par un pilotage à long terme.

Les dépenses de personnel ont constitué en 2019, 50% des dépenses réelles de fonctionnement, elles sont globalement très stables depuis 2016 en montant. Les agents étant pour partie des fonctionnaires, l'effectif est peu flexible. Leur rémunération, basée sur l'indice de la Fonction Publique, bloqué depuis 2017, évolue en fonction de leur ancienneté et de leurs évolutions de carrière.

Dans les autres charges à caractère général, ce sont principalement les frais liés aux bâtiments (fluides et réparations), à l'entretien de la voirie, et les différentes

maintenances qui sont difficiles à réduire, notamment du fait des variations de prix constatées. Toutefois, des économies de gestion ont pu être réalisées par la mise en concurrence régulière des fournisseurs et prestataires et par les investissements réalisés (isolation...). De plus, les groupements de commandes et les mises en commun de certains services ont permis de ne pas démultiplier les frais de structure ou de bénéficier d'une échelle attractive pour nos fournisseurs. Les frais financiers, du fait du contexte économique de taux bas, notamment sur les nouveaux emprunts, mais également de remboursements anticipés des emprunts les plus coûteux, ont également diminué.



L'évolution favorable des recettes hors dotations :

Une démarche de gestion active du patrimoine communal a été lancée et commence à produire ses effets, avec des cessions en 2019 de bâtiments non exploitables pour les missions communales (moulin de la Bouzaize, ensemble rue de Paradis...). D'autres cessions de bâtiments sont à l'étude en plus de celles de terrains pour la construction de bâtiments d'entreprise (ZAC Porte de Beaune...). Il s'agit d'un gisement important de financement.

Le produit fiscal a progressé de 2 % en 2019 et la moitié de cette évolution provient de la taxe additionnelle aux droits de mutation, ce sont des droits prélevés lors de la réalisation de ventes, dans ce qui est communément appelé les frais de notaire. Avec des constructions dynamiques, la ville de Beaune possède également une bonne évolution de ses bases de fiscalité directe, ce qui lui permet de ne pas augmenter ses taux de fiscalité.

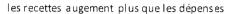
	2016		2017		2018		2019		2020 (prévision)	
Evolution du produit fiscal	produit fiscal	%	produit fiscal	%	produit fiscal	%	produit fiscal	%	produit fiscal	%
Taxe d'habitation	4 092 247 €	-1.71%	4 081 126 €	-0,27%	4 237 596 €	3,83%	4 336 411 €	2,33%	4 394 086 €	1,33%
Taxe d nabitation Taxe foncière sur le bâti	8 177 575 €	2.21%	8 378 282 €	2,45%	8 728 328 €	4,18%	8 927 009 €	2,28%	9 049 169 €	1,37%
Taxe foncière sur le non bâti	205 458 €	1.38%	205 684 €	0,11%	211 644 €	2,90%	217 437 €	2,74%	220 026 €	1,19%
Total hors rôles compl.	12 475 279 €	-,	12 665 091 €	1,52%	13 177 568 €	4,05%	13 480 857 €	2,30%	13 663 281 €	1,35%

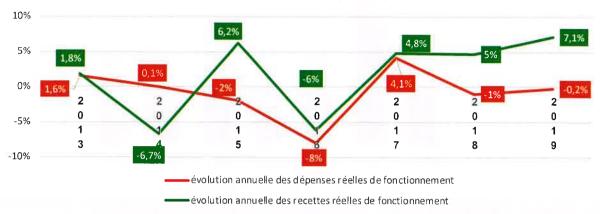
La croissance des recettes perçues auprès des usagers de services municipaux et notamment celles liées au stationnement (+4,5%) s'appuie sur un tourisme florissant, secteur que la crise actuelle affaiblit depuis quelques mois.

A l'inverse, la Ville de Beaune continue à subir des pertes de dotations, encore près de 130K€ de moins entre 2019 et 2020, s'additionnant aux diminutions antérieures. Si ce rythme se poursuit, en 10 ans, la Dotation Globale de Fonctionnement aura bel et bien été divisée par deux au milieu de ce mandat (pour mémoire, montant DGF 2013 : 4 920 955€, montant DGF 2023 estimé si évolution au même rythme : 2 422 394€).

Malgré cette diminution drastique, les recettes progressent plus vite que les dépenses.

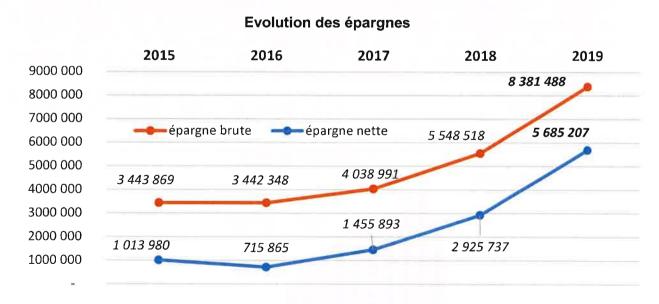
Effet de ciseaux résorbé depuis 2015:





- <u>Une épargne solide permettant d'autofinancer une partie des</u> investissements

L'épargne nette, qui permet d'autofinancer la section d'investissement, progresse depuis trois ans. Il s'agit du solde entre les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement (épargne brute), déduction faite du remboursement en capital de la dette. Cet indicateur essentiel donne le feu vert à l'accélération du cycle d'investissement.



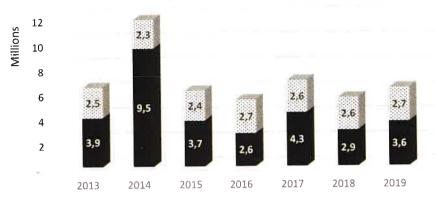
La solidité de l'épargne a, pour l'instant, été sauvegardée, afin de permettre la réalisation de gros projets, dans un délai très court. Beaucoup arrivent en effet à maturité en ce début de mandat, dans l'élan du précédent. Ce maintien ne constituait pas une démarche de thésaurisation en propre, mais une stratégie d'anticipation des besoins de financement futurs.

B) Des dépenses d'équipement soigneusement dimensionnées sur plusieurs années pour limiter le recours à l'emprunt

L'équipement :

Après la réalisation de l'école du Cinéma (2015-2014), des équipements plus réduits ont été constitués. Sur ces dernières années, les pistes cyclables, le contournement de Beaune, la porte Marie de Bourgogne ont contribué à la transformation de la Ville.

Evolution des dépenses réelles d'investissement



■ équipements dette hors refinancement

Au Budget Primitif 2021 (BP), les dépenses d'équipement proposées à l'inscription avoisineront les 19M€ contre 15M€ au BP 2020. Certaines opérations prévues en 2020 se décalent sur 2021 du fait de la crise sanitaire.

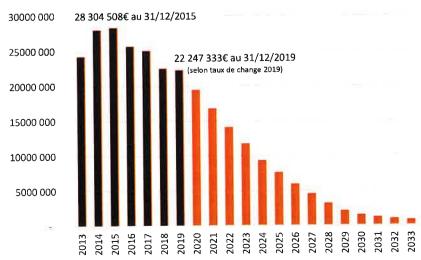
Des subventions seront encaissées en concordance.

- L'endettement :

Un bilan complet de la dette est fait annuellement au moment de l'examen du Budget Primitif. Pour 2020, comme cela est présenté dans la Décision Modificative du mois de novembre, les crédits d'emprunt inscrits pour l'équilibre de la section d'investissement ne seront pas réalisés. Aucun nouvel emprunt ne sera contacté. En 2019, un nouvel emprunt de 2,4M€ sur 20 ans a été réalisé au taux fixe de 0,69%. Avec un remboursement en capital de la dette supérieur à ce montant, l'encours de la dette a ainsi continué à diminuer et s'établissait à 22,2M€ au 31 décembre 2019.

Au 1er janvier 2021, l'encours sera de 19,3M€. Ces encours sont exprimés en tenant compte du PPP (partenariat public privé pour l'éclairage public), comptabilisé comme de l'emprunt alors qu'il ne s'agit pas dette propre.

L'encours de dette



Envoyé en préfecture le 11/12/2020 Reçu en préfecture le 11/12/2020

Affiché le

ID: 021-212100549-20201112-CM_20_136-DE

Les économistes n'annoncent pas, pour le moment, de hausses importantes des taux d'intérêts dans les prochaines années. Compte tenu des capacités de remboursement de la dette (bonne épargne et encours actuel réduit), la Ville de Beaune activera assez largement le financement par emprunt dans les prochaines années, y compris sur des durées longues (25 à 30 ans) quand il s'agit de financer des investissements durables (Cité des Vins et des Climats de Bourgogne). L'objectif est de ne pas dépasser les 30M€ d'encours de dette à la fin du mandat et que le capital restant dû ne s'élève pas à plus de 10 années d'épargne brute. En fonction du rythme de réalisation des investissements et d'encaissement des autres financements, le recours à l'emprunt pourrait se situer globalement dans une fourchette entre 12 et 15M€ sur 2 ans.

Un suivi rigoureux est fait de tous les emprunts publics, il s'agit d'une obligation règlementaire. En effet, en décembre 2009, une charte de bonne conduite a été instituée nationalement pour rétablir la confiance entre les banques et les collectivités territoriales après la découverte de financements onéreux et inadéquats pour la sphère locale. Une matrice des risques a ainsi été définie et est obligatoirement utilisée pour présenter l'encours de dette existant et les propositions de nouveaux financements. Il s'agit de faciliter l'analyse financière pour l'Etat, mais également de simplifier l'information aux élus et aux citoyens.

Etat des risques de l'encours de dette de la Ville de Beaune au 31/12/2019

Structure	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone € et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone €	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices	
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique), Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré	Nombre de produits	14					
	% de l'encours	86,61%					سين
	Montant en euros	19 171 217 €					13 y 1 = 1
(B) Barrière simple, Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
	Nombre de produits						
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours						
	Montant en euros						TEXT TEXT
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
	Nombre de produits						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours						
	Montant en euros						
	Nombre de produits				18 12		3
F) Autres types de structures	% de l'encours						13,39%
	Montant en euros						2 963 784 €

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de œuverture éventuelles. Le stock de dette est exprimé en € selon le laux de change connu au 07/07/2020.

Au 1^{er} janvier 2021, il n'y aura plus que deux emprunts classés 6F, contre trois un an plus tôt.

Un emprunt dont les intérêts sont calculés sur un taux fixe, établi et remboursé en francs suisses sera intégralement éteint à cette date. Les annuités de cet emprunt dépendent du taux de change entre le franc suisse et l'euro, créant une certaine volatilité. La part des emprunts classés 1A passera ainsi à 87,44% de l'encours de dette ce qui démontre un risque assez réduit pesant sur la dette de la Ville de Beaune. L'état général des finances communales étant dressé, il convient désormais de présenter quelques projections financières sur les prochains exercices budgétaires.

Reçu en préfecture le 11/12/2020

Affiché le

ID: 021-212100549-20201112-CM_20_136-DE

III- <u>LE DEPLOIEMENT DE PROJETS D'ENVERGURE POUR LES CINQ</u> PROCHAINES ANNEES

Dans le cadre du présent DOB, nous esquissons quelques interventions municipales, qui seront détaillées dans le cadre du BP 2021.

A) Des projets et actions qui se concrétisent dès 2021

Les services municipaux :

Pour mettre en œuvre le programme pour lequel la majorité des Beaunois se sont prononcés, il est nécessaire de renforcer certains services municipaux et de conforter l'attractivité de la Ville de Beaune comme employeur. Des marges de manœuvre ont été dégagées pour la masse salariale, pour redéployer des crédits budgétaires vers des actions ciblées en faveur de l'action sociale des agents, pour le remplacement des départs d'agents selon des compétences différentes, pour l'amélioration du régime indemnitaire pour mieux tenir compte de la manière de servir et de l'investissement particulier de certains agents. Cette politique ressources humaines permettra de mieux pourvoir les postes actuellement vacants, avec de nouvelles arrivées prévues au sein de la police municipale et des services culturels notamment. S'ajouteront également 7 nouveaux postes, avec un objectif de recrutement de 6 agents dans la première moitié de l'année 2021. Cela permettra de créer une brigade verte composée d'agents assermentés chargés de contrôler l'entretien des rivières en zone urbaine, la propreté et la conformité des espaces verts et des espaces publics des différents quartiers. Pour assurer l'entretien des espaces végétaux en plein développement, pour faire face aux nouveaux enjeux climatiques notamment, l'équipe des parcs et jardins sera également renforcée. Enfin, pour optimiser le stationnement, l'équipe règlementation sera étendue par l'embauches de nouveaux ASVP (agents de surveillance de la voirie publique).

La sécurité, priorité politique de la ville :

En matière de sécurité, la police municipale sera dotée, sur le mandat, d'outils modernes de surveillance et d'intervention. Des crédits seront ainsi prévus, dès 2021, pour lancer l'investissement dans des équipements innovants et de qualité (caméra de vidéo protection, drones...) et former les agents dans le respect de la règlementation en vigueur sur ces outils. Des prestations externalisées de sécurité sont également envisagées pour augmenter les plages horaires des interventions municipales et améliorer la dissuasion, une provision budgétaire sera inscrite pour les financer.

Une ville pour tous :

Pour toujours favoriser le mieux vivre ensemble, les lieux de rencontre et d'accompagnement seront enrichis avec de nouvelles actions à destination des familles, des jeunes et de tous les publics. Les espaces beaunois ont dès 2020 développé de nouvelles interventions de soutien à la parentalité. Egalement, l'essor des activités de l'espace jeunes se confirmera en 2021. A la bibliothèque municipale et dans d'autres lieux, de nouveaux ateliers numériques mobiles seront amorcés dès 2021 ainsi que des actions autour du jeu pour lutter contre l'isolement.

Recu en préfecture le 11/12/2020

Affiché le

ID: 021-212100549-20201112-CM_20_136-DE

- L'engagement numérique :

Les animations municipales autour de l'informatique permettront aux usagers les plus éloignés des usages numériques de s'approprier les services publics, et notamment municipaux, accessibles à distance. Dans ce cadre, de nouvelles solutions informatiques seront déployées pour faciliter les démarches de la population et améliorer l'information, en lien avec la Communauté d'Agglomération également. Dans les services municipaux, à destinations des élus et de la population, la gestion informatisée des assemblées et des courriers permettra de franchir une nouvelle étape de dématérialisation et d'améliorer le suivi, et la réactivité, de gagner du temps de traitement et de diminuer les consommations de papier. Tout cela implique l'inscription de crédits de formation et d'achat de licences dans le budget communal.

La nature en ville :

Soucieux de la transition écologique et du changement climatique, les Adjoints et Conseillers délégués ont reçu pour instruction d'étudier ensemble des solutions afin de diminuer les émissions de CO2 de l'ensemble de nos activités urbaines ou de les absorber. La réalisation de la Cité des Vins et des Climats de Bourgogne est un exemple emblématique, que cela soit sur le bâtiment ou le quartier. La plantation d'arbres permettra en effet d'absorber le CO2 et les bâtiments et les modes de déplacement devront être faibles émetteurs de carbone. Dans cette cohérence, de nouveaux sentiers partagés seront déployés en 2021 et des points d'interconnexion seront sécurisés pour les déplacements en mode doux. Sur le patrimoine bâti communal, des actions ponctuelles d'amélioration seront intégrées dans le budget 2021, avant le lancement d'un plus vaste programme de rénovation énergétique dans les prochaines années. La nouvelle salle d'activité de l'école Champagne répondra, à ce titre, dès 2021 à ces exigences environnementales.

- Beaune, capitale culturelle :

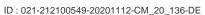
La politique culturelle de la Ville de Beaune est un des volets importants de son attractivité touristique et plus généralement économique. La programmation théâtrale attire chaque année de nombreux spectateurs, avec des équipes qui savent se réinventer. Les moyens seront maintenus, malgré la baisse d'activité que peut générer la crise sanitaire. A la Lanterne Magique, il est prévu de développer de nouveaux concerts et spectacles, tout au long de l'année en plus des festivals habituels. Les travaux effectués sur le Théâtre de Verdure, inscrits en 2021 permettront dans les prochaines années de bénéficier d'un lieu de spectacle supplémentaire. Une nouvelle grande exposition est en cours de préparation au Musée des Beaux-Arts, son organisation sera, bien entendu, conditionnée par les financements obtenus et les partenariats avec les Hospices.

L'éducation au cœur des préoccupations :

La Ville de Beaune porte une ambition pour ses jeunes écoliers. En concertation avec la communauté éducative, elle déploie des moyens annuels pour le fonctionnement courant, les équiper en mobilier et en matériel informatique. Mais elle réalise également des travaux pour entretenir et adapter le patrimoine scolaire (locaux, cours d'école...).

Reçu en préfecture le 11/12/2020

Affiché le



Des rénovations énergétiques, pour le confort d'enseignement, mais également pour tenir compte des enjeux écologiques et économiques seront entreprises dans les prochaines années.

Le camping municipal :

Malgré le contexte économique difficile, grâce à des frais de gestion mesurés et avec le soutien ponctuel du Budget Principal, il est envisagé de continuer à entretenir et à améliorer l'équipement du Camping des Cent Vignes. Un accent particulier sera mis sur l'accessibilité des blocs sanitaires.

Le palais des congrès :

Sur ce budget annexe permettant de gérer l'équipement du Palais des Congrès et les relations avec le délégataire de service public, la Société Publique Locale (SPL) Beaune Congrès, il conviendra de garder le même périmètre de gestion que les autres années, dans le contrat de délégation de service public actuellement existant. La situation financière de ce secteur d'activité, très impacté par la crise, sera analysée dans les prochains mois avec la plus grande attention. En effet, le prévisionnel d'exploitation de cet équipement était basé sur des manifestations que les conditions sanitaires en vigueur n'ont pu permettre de maintenir. Pour autant, certaines charges sont demeurées et restent incompressibles. L'équilibre financier est ainsi délicat.

La zone de l'aérodrome :

Des travaux préalables à la poursuite des aménagements de la zone sont à l'étude, dans la continuité des activités aéronautiques déjà présentes sur ce site. Les dépenses liées à la zone aéroportuaire, du domaine public, sont gérées sur le budget principal.

- Un tissu local solide

Pour la transformation continue de la Ville, pour le soutien et les services quotidiens apportés aux Beaunois, un travail étroit avec la Communauté d'Agglomération et les autres Services Publics (Hôpital...) est effectué. Il convient de répondre de manière coordonnée, aux attentes de la population et de ses acteurs locaux, chacun dans son domaine de compétences. Les élus municipaux qui siègent au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud (CABCS), défendent des projets d'enjeu territorial élargi et qui bénéficient bien entendu aux Beaunois. Ces collaborations créent une synergie, des économies de gestion et font la richesse de notre territoire. Les refacturations entre la Ville et la Communauté d'Agglomération devraient être stables en 2021. Un dernier transfert de compétence doit tout de même être intégré dans les évolutions d'attribution de compensation, l'eau pluviale. Durant le confinement, et pour sortir de la crise, la Ville a épaulé son Centre Communal d'Action sociale (CCAS). Elle maintiendra son soutien logistique et financier en 2021, pour le CCAS, et également envers les associations.

Des hypothèses de financement réalistes de ces actions

Les dépenses courantes sont majoritairement financées par la fiscalité directe locale. A ce stade et compte tenu des informations connues à ce jour, il n'est pas envisagé d'augmenter les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2021. Avec le dynamisme des constructions actuellement recensées sur la Commune, le produit

Recu en préfecture le 11/12/2020

Affiché le

ID: 021-212100549-20201112-CM_20_136-DE

fiscal devrait évoluer naturellement sans hausse de taux, une hypothèse de 1% a été retenue pour la préparation du BP 2021.

Dans ces équilibres, une première baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) d'un peu plus de 2% a été prise en compte à titre de précautions pour éviter toute mauvaise surprise.

Une délibération spécifique permettra, en décembre 2020, de fixer les tarifs municipaux pour l'exercice 2021. Dans le cadre de la préparation, seuls quelques ajustements ont été proposés. Aucune hausse générale n'est envisagée.

- Des équipements financés par l'emprunt et les partenariats

Pour les investissements, après des années de diminution de l'encours de dette, comme cela était prévu dans le programmation financière pluriannuelle, un recours à l'emprunt supérieur au remboursement annuel en capital de la dette sera réalisé en 2021.

Lors du vote du Budget Primitif, un montant d'emprunt sera inscrit pour l'équilibre, mais il sera minoré avec reprise des excédents cumulés constatés à la fin de l'exercice 2020. Dans ce résultat, qu'il sera possible d'affecter au financement des dépenses d'équipement lors du vote du Compte Administratif 2020, figurera notamment les cessions réalisées au profit de la Communauté d'Agglomération sur le secteur de la ZAC Porte de Beaune. Le montant d'emprunt qui sera effectivement réalisé en 2021 devrait ainsi avoisiner les 6 millions d'euros.

Sur chaque fiche d'investissement votée en autorisation de programme figure les subventions accordées. Pour les autres investissements, des fonds de concours avec la Communauté d'Agglomération ou des demandes ponctuelles font l'objet de délibérations spécifiques.

Le contrat Cap 100% Côte d'Or signé en début d'année 2020 avec le Conseil Départemental, les financements de l'Europe (FEDER) et de la Région, ainsi que la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) de l'Etat viennent ainsi minorer la charge de l'ensemble projets dans le budget communal.

Sur la Cité des Vins et des Climats de Bourgogne, le BIVB (Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne) prendra également sa part de financement. Des cessions de terrain seront réalisées, par ailleurs, pour les investisseurs privés.

Les grandes orientations de la politique mise en œuvre à compter de 2021 ayant été esquissées ci-avant, il convient désormais de présenter les crédits budgétaires envisagés pour les investissements prévus en 2021 et le programme pluriannuel d'investissement retracé dans les autorisations de programmes.

Affiché le



B) Des investissements durables en adéquation avec nos capacités financières

1) Les actions mises en œuvre dès 2021

- Bâtiments :

Le secteur de la construction verra en 2021 la réalisation de la Cité des Vins et des Climats de Bourgogne avec un crédit global proposé de 13M€ TTC sur le Budget Primitif 2021.

Ensuite, ce sont un peu plus de 1M€ qui globalement seront consacrés à deux espaces, le Théâtre de Verdure et l'école Champagne (extension et travaux d'accessibilité). De l'ordre de 600 000€ seront prévus en 2021, pour l'amélioration de la qualité thermique et la mise en conformité de certains bâtiments. Les éléments plus détaillés seront donnés lors de la présentation du projet de BP 2021, en décembre.

- Espace public:

La ville tient ses engagements dans le cadre du financement du contournement de Beaune (600K€ en 2021). En plus des équipements destinés à faciliter les déplacements en mode doux (600K€ environ), ce sont des travaux de voirie pour le nouvel ensemble commercial des Maladières qui seront principalement réalisés. Divers travaux seront également entrepris sur les voiries, ponts et murs de soutènement, en fonction des priorités définies à l'issue des diagnostics et contrôles périodiques.

Une enveloppe d'environ 70K€ devrait être inscrite pour de la vidéoprotection (caméra, drones...). Et la signalisation touristique (parcours) et du centre-ville (gabarits, piétons...) sera améliorée.

Le projet de jardin cinéraire entrera en phase active de réalisation courant 2021.

Outils et locaux de travail :

Avec des travaux dans les serres et les bâtiments culturels et administratifs, des achats de véhicules, de mobilier et de matériel de travail, les différents services de la Ville bénéficieront avec le projet de BP 2021 de moyens plus efficaces et plus sûrs pour assurer leurs missions. Pour les écoliers beaunois, le renouvellement du mobilier et l'équipement informatique se poursuivra.

- Equipements sportifs :

Au gymnase Lorraine, au stade de football de Vignoles, au stade de rugby, au stade nautique, les travaux réalisés permettront d'améliorer les conditions de pratique sportive.

2) <u>L'esquisse pluriannuelle</u>

- Ajustement des autorisations de programme (AP) déjà validées :

En annexe de ce rapport d'orientations budgétaires, vous trouverez des fiches individuelles présentant le financement de chaque autorisation de programme. Le phasage a été mis à jour en fonction de la réalisation des opérations.

Par ailleurs certaines autorisations de programme (AP) voient leur montant modifié.

Reçu en préfecture le 11/12/2020

Affiché le



 Pour mener une étude plus générale sur les besoins de la population en matière d'équipement nautique et sur modalités de gestion du stade nautique, le projet de Budget Primitif pour 2021 prévoit des frais d'étude en section de fonctionnement. L'autorisation de programme Stade nautique – études est de ce fait supprimée. Il est important de noter que la suppression de l'AP n'entraine pas l'abandon de ce projet, mais sa réalisation sous d'autres formes.

- Les opérations inscrites dans l'autorisation de programme Poursuite du schéma d'aménagement des pistes cyclables (2019-2021) étant suffisamment programmées, il est possible d'affiner leur chiffrage financier et de réduire l'autorisation de programme correspondante à 860 000€ TTC.
- Créations de nouvelles autorisations de programme :

Il convient également de créer de nouvelles autorisations de programme pour des projets dont l'ampleur, la durée et les cofinancements possibles rendent l'utilisation de cette méthode de programmation financière efficiente. Les programmes de réalisation seront ensuite affinés ou validés dans les prochains mois. Les inscriptions permettent déjà de se faire accompagner par des prestataires si besoin, de programmer des études ou de lancer certaines consultations dans le cadres des règles de la commande publique. Dans ces nouvelles autorisations de programme, les recherches de partenariat étant en cours, les recettes sont parfois indicatives.

- Une deuxième étape doit s'ouvrir dans la l'accessibilité des bâtiments municipaux pour respecter l'agenda défini avec les services de l'Etat. Une autorisation de programme Accessibilité des bâtiments municipaux (2ème période ADAP) de 940 000€ TTC est ainsi créée à partir de 2021 pour 3 ans.
- Une opération Vestiaires de football stade de Vignoles est créée pour 415 000€ sur 3 ans pour construire de nouveaux locaux plus adaptés aux usages du site.
- Pour les autorisations de programme Restauration de la toiture de l'église Saint-Nicolas pour 110 000€, Modes doux – interconnexion des grands axes (2021-2023) pour 450 000€, il s'agit de tracer des perspectives de long terme sur des investissements et études qui auraient pu être fragmentés en crédits annuels. Cette vision de long terme s'inscrit dans une volonté de soutenir l'économie locale et de tisser des partenariats avec nos financeurs.

Les difficultés économiques et sanitaires actuelles sont certes réelles, mais elles ne doivent surtout pas avoir pour conséquence, un attentisme du service public. C'est dans cette période que l'engagement d'une équipe municipale, auprès des habitants d'une ville, revêt tout son sens.

La santé financière de la Ville de Beaune est solide et certains projets sont mûrs, pour faire, de cette première année de mandat, une année de concrétisation de nombreux projets.

Reçu en préfecture le 11/12/2020

Affiché le

ID: 021-212100549-20201112-CM_20_136-DE

DECISION:

Le Conseil municipal, après en avoir débattu,

PREND ACTE des éléments communiqués par le Maire sur la situation financière de la Ville, permettant d'alimenter le débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2021.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme, LE MAIRE,

pour le MAIRE et par délégation Le Directeur Général des Services

Jean-François PONS

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Ville de BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.télérecours.fr. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.